



Communauté de Communes du

Val de l'Oise

La Dynamique rurale

ACTE D'ENGAGEMENT

Pouvoir adjudicateur :

Communauté de communes du Val de l'Oise

Objet du marché :

**Mission de maîtrise d'œuvre pour la transformation de
l'ancienne gare de Ribemont en gîte de groupe**

Le présent marché est passé selon les articles 27 et 90 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics - procédure adaptée.

Date du marché :	<u>Réservé pour la mention "Exemplaire unique du marché" :</u> suit article 5 du présent acte d'engagement.
Montant T.T.C. :	
Imputation :	
Chapitre :	
Article :	

Personne habilitée à donner les:

**Monsieur le Président de la Communauté de Communes
du Val de l'Oise**

Ordonnateur :

**Monsieur le Président de la Communauté de Communes
Du Val de l'Oise**

Comptable public assignataire des paiements :

Trésorier Public de Ribemont

L'acte d'engagement comporte 8 feuillets

A C T E D' E N G A G E M E N T

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

Le contrat qui est conclu avec "le Maître d'œuvre" dont l'offre a été retenue par le "Maître d'Ouvrage Public" ci-après :

<u>Pouvoir adjudicateur</u> :	Communauté de communes du Val de l'Oise 1 Route d'Itancourt 02240 MEZIERES-SUR-OISE
<u>Personne responsable du marché</u> :	Monsieur le Président de la communauté de communes du Val de l'Oise

Puis accepté par la "Représentant du pouvoir adjudicateur" est un marché ayant l'objet ci-après :

**Mission de maîtrise d'œuvre pour la transformation de
l'ancienne gare de Ribemont en gîte de groupe**

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au **mois de février 2017**, (mois Mo).

ARTICLE 2 - CONTRACTANTS

Nous, cotraitants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées solidaires les unes des autres et désignées dans le marché sous le nom " MAITRE D'OEUVRE " :

1er CONTRACTANT - Personne physique/moral

2ème CONTRACTANT - Personne physique/morale

3ème CONTRACTANT - Personne physique/moral

et étant, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représenté par :
....., dûment mandaté à cet effet,

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

après avoir fourni notre déclaration du candidat, justifiant que nous sommes à jour dans nos obligations fiscales et sociales,

AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons ne tombe sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 ,

NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Clauses Administratives Particulières, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constitue l'offre du groupement.

ARTICLE 3 - OFFRE DE PRIX

3.1 - Conditions générales de l'offre de prix

L'offre de prix :

- a) est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Mo fixé en page 1 du présent Acte d'Engagement,
- b) résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération,
- c) résulte de la spécificité de la mission de maîtrise d'œuvre,
- d) comprend les éléments de mission de maîtrise d'œuvre définis au C.C.A.P.

3.2 - Calcul de la rémunération

Le montant des travaux à ne pas dépasser étant connu, le montant définitif du forfait de rémunération est calculé sur la base suivante :

Taux de rémunération : t =		%	
Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage hors taxes (valeur mO) : C0			= 390 000,00 €
Forfait provisoire de rémunération H.T.: C0 x t	=		€
T.V.A. 20 %.....	=		€
T.T.C.....	=		€
Arrêté en lettres à :			

3.3 - Modalités de rémunération

La part attribuée à chaque cotraitant est fixée dans l'annexe 1 du présent Acte d'Engagement.

3-4. Montant sous-traité

3-4.1. Montant sous-traité désigné au marché

Les annexes n° au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- prix hors T.V.A. €
- T.V.A. au taux de %, soit €
- montant T.V.A. incluse €

.....
..... (en lettres)

3-4.2. Montant sous-traité envisagé

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours d'études leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant à la personne responsable du marché; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder :

Nature de la prestation	Sous-traitant	Montant hors T.V.A.	Montant de la T.V.A.	Montant T.V.A. incluse
.....
.....
.....
.....
.....
Total	

Conformément à la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001, le titulaire est tenu, lorsqu'il envisage de sous-traiter une partie de son marché, d'indiquer le nom du ou des sous-traitants qu'il envisage de présenter à l'agrément du maître d'ouvrage dès son engagement. En cours d'exécution du marché, l'entrepreneur principal peut faire appel à de nouveaux sous-traitants, à la condition de les avoir déclarés préalablement au maître de l'ouvrage.

ARTICLE 4 - DELAIS D'EXECUTION

Les délais d'exécution des documents d'études sont les suivants :

DOCUMENT	DELAIS date limite
ESQ-PC	Sans Objet
APD-PRO	Sans Objet
DCE	11 mai 2018
ACT	Sans Objet
DET-AOR	Sans Objet
DOE	Sans Objet

Le point de départ de chacun de ces délais est précisé à l'article 7.1.1 du C.C.A.P..

La durée globale d'exécution du marché court à compter de la notification du marché jusqu'à expiration du délai de garantie de parfait achèvement des travaux.

La contrainte temporelle est liée aux subventions attachées à ce projet pour lesquelles, le marché doit être attribué et les pièces transférées aux financeurs avant le 30 juin 2018.

ARTICLE 5 - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE

Le montant maximal de la créance que les membres du groupement pourront présenter, suivant l'annexe 1 de répartition des honoraires entre les membres du groupement, en nantissement ou céder, est de :

PREMIER COTRAITANT MANDATAIRE :

Montant total H.T..... :	€
TVA 20 % :	€
Montant T.T.C..... :	€

DEUXIEME COTRAITANT :

Montant total H.T..... :	€
TVA 20 % :	€
Montant T.T.C..... :	€

TROISIEME COTRAITANT :

Montant total H.T..... :	€
TVA 20 % :	€
Montant T.T.C..... :	€

ARTICLE 6 - PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après, selon les répartitions jointes en annexe I.

PREMIER COTRAITANT :

- | | |
|------------------------------|-------------------|
| - Compte ouvert au nom de. : | |
| - Banque..... : | |
| - Adresse..... : | |
| - Numéro de compte..... : | Clé RIB..... : |
| - Code banque..... : | Code guichet... : |

DEUXIEME COTRAITANT :

- | | |
|------------------------------|-------------------|
| - Compte ouvert au nom de. : | |
| - Banque..... : | |
| - Adresse..... : | |
| - Numéro de compte..... : | Clé RIB..... : |
| - Code banque..... : | Code guichet... : |

TROISIEME COTRAITANT :

- | | |
|------------------------------|-------------------|
| - Compte ouvert au nom de. : | |
| - Banque..... : | |
| - Adresse..... : | |
| - Numéro de compte..... : | Clé RIB..... : |
| - Code banque..... : | Code guichet... : |

JOINDRE LES RIB DES COTRAITANTS

Le présent Acte d'Engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre nous est notifiée dans un délai de **CENT VINGT JOURS (120)** à compter de la date de remise de l'offre.

Fait à, le
en un seul original,

LES CONTRACTANTS ,
(cachets et signatures)

Acceptation de l'offre:

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement,
A MEZIERES SUR OISE, le

LE REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR,

Date d'effet du marché:

Reçu notification du marché le :

LE MANDATAIRE DU GROUPEMENT ,

Reçu, l'avis de réception postal de la notification du marché signé le :
_____ par le mandataire du
groupelement destinataire ,le : _____

*LE REPRESENTANT DU POUVOIR
ADJUDICATEUR,*